

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	15	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture d'Indre-et-Loire
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 2 Mars à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de VERNOU SUR BRENNÉ s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame DEVALLÉE Pascale, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 23/02/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 25/02/2026.

Présents : Mme DEVALLÉE Pascale, Maire, Mmes : COMMUNAL Renée, DELALEUF Marie, DUBRAY Françoise. GOURON Claude, LABREVOIT Sandrine, MERCIER Céline, MM : CHAMPION Pierre, DEVALLÉE Victorien, FROGER David, LANDAIS Romain, LEBREC Michel, LESAGE Mathieu, ROBIN Xavier, , TARBE DE SAINT-HARDOUIN Patrice

Absent(s) : Mmes CHASLE Sophie. BONZON Marie-Claude, FERRAND Claude, HENNEQUET-ANTIER Christelle, ROUVRE Liliane.
MM BONZON Sébastien, MAZET Franck, SIMONIN Denis

A été nommé(e) secrétaire : Mme DELALEUF Marie

15/2026 – VOTE DES SUBVENTIONS 2026 AUX ASSOCIATIONS



Quittent l'assemblée les élus intéressés et membres d'associations demandeur de subventions.

Monsieur Michel LEBREC, adjoint délégué à la vie associative et sports, présente à l'assemblée les demandes de subvention émanant des associations.

Il précise que les actions menées par les associations doivent s'inscrire dans l'intérêt public local et doivent obligatoirement avoir un numéro de SIREN pour prétendre à une subvention.

Après examen en commission "vie associative" le 19 février 2026, il est proposé d'attribuer les subventions suivant le récapitulatif présenté.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L. 2121-29, L 1611-4 et L 2311-7,

Vu le décret n°2016-1971 du 28 décembre 2016 précisant les caractéristiques du formulaire unique de demande de subvention des associations,

Vu la délibération n°8/2026 du 2 février 2026 portant vote du budget primitif 2026 de la commune,

Vu les demandes présentées par les associations,

Vu l'avis de la commission "vie-associative" du 19/02/2026,

Considérant l'enveloppe inscrite au budget 2026 à l'imputation 65748,

Considérant que les activités développées par les associations contribuent à l'animation de la vie locale, le développement culturel, l'action sociale, sportive et éducative,

Considérant que la nature des projets présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider,

Après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité, décide :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement aux associations dont les montants sont récapitulés ci-après ;
- d'autoriser le maire à signer tout document afférent à cette décision.

ASSOCIATION	N° SIREN	MONTANT en €
ACPG / CATM POILUS DE TOURAINE	775 348 436	150,00
ASSOCIATION JAZZ EN VALLEES DE BRENNE ET CISSE	453712481	1 680,00
APEERL	802297952	150,00
ASSOCIATION FOOTBALL CLUB CHANCAY VAL DE BRENNE	798366977	500,00
ASSOCIATION VELO SPORT DE MONNAIE	452716855	2 900,00
LA GRANGE AUX LIVRES	798245734	6 394,00
LES RESTOS DU CŒUR	401732086	1 500,00
ASSOCIATION DE JUMELAGE	391760600	1 000,00
OCCE COOP. SCOLAIRE ECOLE ELEMENTAIRE R. LECOTTE	320588411	1 542,00
OCCE COOP. SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE R. LECOTTE		1 383,00
VERNOU EN HARMONIE	413220245	4 450,00
VERNOU EN FETE	923908115	1 500,00
SYNDICAT LES COMMERCANTS DES MARCHES DE TOURAINE	432397602	500,00
TOTAL		23 649,00

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 03/03/2026

Le Secrétaire de Séance
Mme DELALEUF Marie



Le Maire
Pascale DEVALLEE

